



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2009/09/92

L'an deux mille neuf,  
**Le mardi 15 septembre à 18 heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 03/09/2009

Date d'affichage : 08/09/2009

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE  
MAIRE, COMPTE TENU :

- DE L'ENVOI DEMATERIALISE EN  
PREFECTURE LE

- DE LA NOTIFICATION D'ACCUSE  
RECEPTION n°:

- ET DE LA PUBLICATION,  
LE

A NEGREPELISSE, le

L'Adjoint Délégué  
**M. CORRECHER**

**Etaient présents** : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., MARCIPONT D., TELLIER M., RICARD J., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., MARTY F., SIRVAIN B., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.,

**Absents avec pouvoir** : AURADE P. (pouvoir à CAMBON J.), JACQUOT S. (pouvoir à MOURIERES D.), PELLET R. (pouvoir à CORRECHER M.), ONFROY A. (pouvoir à MARCIPONT D.), HENRI M. (pouvoir à MERCIER S.).

**Absents excusés** : CONTE D., AUTIQUET B.

### **OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DU CHATEAU DE NEGREPELISSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de réfection du château, les travaux d'entretien et de mise en sécurité de la courtine nord du château et la réfection des marches de l'escalier en pierre situé sur le site sont à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût estimatif de l'opération est évalué à 77 812.96 € H.T.

Le plan de financement serait le suivant :

	Montant	Taux
Réserve Parlementaire	20 000.00 €	25.70 %
Etat – Ministère de la culture et de la communication	12 500.00 €	16.06 %
Autofinancement	45 312.96 €	58.23 %
<b>TOTAL</b>	<b>77 812.96 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

**ADOpte** le projet d'entretien et de mise en sécurité de la courtine Nord et la réfection des marches de l'escalier en pierre tel que présenté dans le dossier.

**SOLLICITE** une subvention de 20 000 € au titre de la réserve parlementaire.

**DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des arrêtés de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

LE MAIRE

**J. CAMBON**